

Compte rendu du Conseil Municipal Du samedi 25 mai 2019

Présents :

Monsieur le Maire : Mr BOURGOIN Stéphane

Madame l'adjointe : Mme ROGUET Brigitte

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Mr ANGLADE Alexandre, Mr BRESSAN Stéphan, Mr ROBERT Alain, Mr SABY Michel, VEYRET Roger

Excusés

Mr CHAZE Daniel, Mme LYOTARD Elisabeth, Mr MONTAGNE Laurent, M. ROLLAND Raphaël, Mme SAGNARD Floriane

Absents

Mr CUBIZOLLE François – Mr FAYOLLE Christophe

Procuration

Mr CHAZE Daniel a donné procuration à M. SABY Michel

Mme LYOTARD Elisabeth a donné procuration à Mr VEYRET Roger

Mr ROLLAND Raphaël a donné procuration à Mr BRESSAN Stéphan

Mme SAGNARD Floriane a donné procuration à Mme ROGUET Brigitte

Secrétaire de séance : Mme ROGUET Brigitte

1- Informations diverses

Droits de préemption :

La Commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour la vente des biens suivants appartenant à :

- M. LORENZATTI Daniel, sis Chemin du Jeu de Mail et cadastré Section AH N° 410
- Mme GASQUE Evelyne épouse GARCIA, Route de Langogne et cadastré Section AH N° 421

Ecole de Pradelles :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de son échange avec M. BARTHELEMY qui reste sur sa position de classe unique. Il informe que 4 inscriptions d'enfants de 3 ans sont susceptibles d'être inscrits pour la rentrée 2019-2020.

Une réunion va être programmée très prochainement à ce sujet.

2- Travaux piscine : alimentation en énergie électrique et malfaçons

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire va intervenir pour la réalisation des travaux électriques à la piscine.

Le Syndicat prendrait en charge la réalisation de ces travaux et demanderait à la commune une participation financière de 4 060,00 €.

Validé à l'unanimité

Après avoir constaté la dégradation du carrelage des bassins, la Mairie a contacté un huissier pour effectuer un prélèvement. Il en a résulté que l'étanchéité n'avait pas été envisagée lors de la pose du carrelage.

Afin de pouvoir débiter la saison dans de bonnes conditions, l'Entreprise S.A.S. ATTELAGE a été mandatée afin d'effectuer des travaux de réparation provisoire d'étanchéité moyennant un devis s'élevant à la somme de 9 000,00 € HT.

Validé à l'unanimité

3- Contrats saisonniers 2019

Pour assurer le fonctionnement de la piscine et du camping, le Conseil Municipal décide de créer 3 postes de surveillants de baignade, 3 postes d'agent d'entretien et 2 postes d'agents d'accueil pour assurer la gestion du complexe piscine camping « Rocher de Grelet » et du VVF.

Validé à l'unanimité

4- Contrat emploi voirie et VVF

Afin de pallier à l'absence de deux agents, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat avec M. DE LA TORRE pour une durée d'un an en voirie et à recruter un agent d'accueil pour assurer la gestion du complexe piscine camping « Rocher de Grelet » et celle du Village Vacances la Valette.

5 - Mise à disposition du barnum

La Mairie ayant fait l'acquisition d'un barnum, il y a lieu de prévoir les conditions et les tarifs à appliquer quant à sa mise à disposition.

- associations de Pradelles : mise à disposition à titre gratuit
- associations extérieures à la commune : 70 €

- pour les habitants de Pradelles : 80 €
- pour les extérieurs : 100 €

A chaque location une caution devra être versée de 750 €

La location sera limitée au week-end (samedi et dimanche) pour l'occupation du domaine public

Le montage du barnum ainsi que son démontage seront effectués par les particuliers

6- Travaux voirie 2019 : demande de subvention

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de prévoir des travaux de réfection de voirie fortement dégradée.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la Région Auvergne Rhône Alpes soit sollicitée au titre du contrat spécifique Haut-Allier pour financer ces travaux.

Les rues concernées seraient :

- Quartier Passerand
- Les Bories (place)
- Cimetière
- Impasse Place de la Halle
- Chemin du Jeu de Mail
- Rue du lotissement du Jeu de Mail (Enclos)

Toutefois, des devis supplémentaires vont être demandés pour d'autres rues et feront l'objet d'une étude au prochain Conseil.

Validé à l'unanimité

7- Modification des régies

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du changement de plage horaire pour les heures d'ouverture de la piscine municipale ainsi que des modifications apportées aux modes d'encaissement, il est nécessaire de modifier les régies en ce sens.

Validé à l'unanimité

8- Réfection des sols salles communales

Dans la continuité de la rénovation des locaux de la Mairie, il avait été décidé de procéder à la réfection des sols dans les bureaux.

Après avoir pris connaissance des devis reçus, le Conseil Municipal souhaite qu'une autre entreprise soit contactée pour avoir une autre proposition. Cette question sera remise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Validé à l'unanimité

9- Travaux campanile

Suite aux travaux devant être réalisés à la Chapelle Notre-Dame et, notamment sur le campanile, le Conseil Municipal autorise le Maire à donner suite au devis établi par l'Entreprise Velay Couverture Charpente pour un montant HT de 7 830,00 € et à faire effectuer les travaux correspondants.

10- Réfection façades garage communal

En raison des enduits fortement endommagés qui tombent dans la rue, la Mairie a contacté des entreprises pour obtenir des devis.

La question a été soulevée de demander à Maître CHOMARAT à qui appartenait le mur avant d'entreprendre les travaux.

Concernant l'immeuble pour la mise en sécurité de l'immeuble THOMASSIN, un devis va être établi et sera évoqué lors d'un prochain conseil.

Validé à l'unanimité

11 – Aire de jeux Ardennes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au vu de la fréquentation de plus en plus croissante au parc d'Ardennes, il y a lieu de remplacer l'équipement qui devient vétuste et dangereux.

Un devis est présenté par la Société ADEQUAT pour l'acquisition d'une structure « cabane de l'ours » pour un montant HT de 3 043,06 €.

Dans le respect d'une bonne utilisation, des panneaux vont être posés pour le règlement.

Validé à l'unanimité

12 – Modification du tableau des effectifs

En raison du reclassement de l'agent technique qui a réussi son concours, il y a lieu de supprimer le grade auquel il était et de le nommer agent de maîtrise.

Validé à l'unanimité

13 – Demande d'emplacement le Renaissance

Après avoir délibéré sur cette question, le Conseil décide que pendant l'occupation de la Maison BEAUMEL, il ne sera pas possible au restaurant le Renaissance d'occuper l'emplacement demandé. Pour le temps restant la demande est accordée.

Validé à l'unanimité

14 – Recherche médecin

Le Maire explique qu'il y a possibilité d'avoir un médecin salarié sur Landos et Pradelles avec possibilité d'un temps partagé, sous forme d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).

Le Conseil émet un avis favorable à cette structure.

11- Questions diverses

ONF Chabassolle : M. ROUSSET, agent ONF est prêt à recevoir M. ROBERT Alain concernant sa demande.